



ACTUALITE PAIE second semestre 2023

Stage de formation INTER : Formation présentielle ou distancielle

Lieux : St Herblain, Angers, La Roche-sur-Yon ou à distance

A qui s'adresse cette formation :

- Responsables et collaborateurs RH, responsables paie, collaborateurs chargés de l'établissement des bulletins de paie ou chargés de les préparer et les valider

Prérequis

- Être en charge du traitement des paies

Durée : 7.00 heures (1 jour) **Prix indicatif HT par stagiaire :** 440.00€ (420€ à distance)

La paie est une discipline vivante nécessitant une actualisation fréquente des connaissances. Les journées d'actualisation permettent aux collaborateurs paie d'appréhender de manière synthétique et opérationnelle les nouveautés législatives, réglementaires et conventionnelles qui ont un impact sur le traitement de la paie pour apporter des réponses fiables à vos collaborateurs. Vous pourrez échanger, partager, approfondir vos pratiques et vos expériences afin d'entretenir et de développer vos connaissances en pratique de la paie.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Intégrer dans le calcul de la paie les textes nouveaux et la jurisprudence

CONTENU PEDAGOGIQUE

- L'augmentation du SMIC au 1er mai 2023 et ses impacts en paie
- Le montant du net social
 - le calcul et les dernières dispositions du ministère du travail
- Les mesures sociales du projet de loi « Justice 2023-2027 »
- La loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE)
 - le congé paternité et accueil de l'enfant, les informations du contrat de travail, l'information des salariés en CDD et en intérim, la fin des périodes d'essai plus longues
- Le point sur la loi dite « marché du travail » et ses décrets d'application
 - l'exclusion de l'indemnisation chômage, le CDD et l'intérim multi remplacement, la présomption d'abandon de poste
- Le point sur les dispositions concernant le pouvoir d'achat et la loi de finance rectificative
 - la modulation de la prime de partage de la valeur en cas de congé de reclassement, l'évolution des exonérations concernant les heures supplémentaires, la monétarisation des RTT, le report du reliquat de réduction de cotisations salariales sur HS
- La réforme de l'assurance chômage
 - Le prolongement du bonus-malus de la cotisation patronale Pôle emploi, la demande de communication des contrats prise en compte, la modifications des indemnités, la dégressivité
- FOCUS
 - Le régime fiscal et social de la rupture conventionnelle individuelle et la mise à la retraite, le forfait social et la contribution patronale de 30%
- Le projet de réforme des retraites
 - Les principales mesures applicables au 01 septembre 2023 : le compte personnel de prévention, la prise en compte de la pénibilité et de l'usure professionnelle, le cumul emploi retraite, la retraite progressive
- Les évolutions prévues en DSN

- Le temps partiel thérapeutique, congé de deuil, les IJSS AT/MP et le Temps partiel thérapeutique
- Les dernières mises à jour du BOSS
- Les autres mesures
 - La déclaration accident du travail en ligne, congé prémenstruel et fausse couche, la déclaration en cas d'AT mortel, les congés pour événements familiaux, la réduction de cotisations patronales sapeurs-pompiers volontaires, les proches aidants
- L'essentiel sur la jurisprudence
 - Le télétravail et AT, le bonus et indemnité de rupture, le temps de travail effectif et la durée maximale de travail, le paiement effectif du salaire...

Equipe pédagogique

Formation préparée et animée par Isabelle VALLES, Consultante/Formatrice sélectionnée pour son expertise et son expérience dans le domaine de la gestion de la paie et du pilotage social.

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation équipée : vidéo projecteur, paperboard, matériel pédagogique
- En complément du présentiel, accès à nos ressources digitales : préparation de la formation, intégralité du contenu de la formation est téléchargeable.
- L'animation et les questions/réponses sont orientées « solutions » et mise en application des apports par la réalisation d'exercices pratiques.
- Les transferts de compétences utilisent des situations pédagogiques proches du vécu du stagiaire
- Possibilité de poser des questions au formateur via la plateforme de formation à distance ou par téléphone

Dispositif d'évaluation des apprentissages tout au long du parcours

- Recueil des attentes adressé, en amont, aux participants avec intégration de leurs questions particulières
- Emargement numérique
- QCM et exercice en cours de formation
- Formulaire d'évaluation de la satisfaction.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Délais d'accès :

Nous nous engageons à vous répondre sous 48h pour toute demande d'information

Les dates des sessions de formations sont définies chaque début d'année et sont données à titre informatif dans notre calendrier. Elles peuvent être modifiées, notamment dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant. FORMACOM se réserve le droit d'annuler ou de replanifier la formation concernée dans un délai raisonnable.

Il est également nécessaire de prendre en compte les délais de traitement de vos demandes si vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO.

Le stagiaire reçoit sa convocation par e-mail 15 jours avant le début de la formation, puis son lien personnel de connexion à l'espace d'apprentissage numérique « Mon Espace FORMACOM (7 jours avant) ».

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous accueillons tout type de public et sans distinction. Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Dans ce cas, vous pouvez contacter notre référent handicap, Claude FEILDEL (06.64.04.12.24 c.feildel@formacom.fr) afin que nous puissions préparer votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation ou de bilan de compétences peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques.

Indicateur Qualité

★★★★★ Sur l'année 2022, la satisfaction moyenne des stagiaires est de 9,4 /10

